



ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES  
DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE



Paris, le 15 septembre 2008

## Communiqué de presse

### L'ADEME, l'ACFCI et le Crédit Coopératif signent un accord pour accompagner les PME/PMI dans leurs démarches de management environnemental

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI) et le Crédit Coopératif s'associent pour promouvoir les démarches de management environnemental « 1.2.3 Environnement » et « EnVol - Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement ». Ce partenariat s'inscrit pleinement dans le contexte du Grenelle de l'environnement.

Les objectifs de cette coopération sont :

- de soutenir le plus grand nombre de PME/PMI dans la maîtrise de leurs impacts environnementaux et ainsi réduire les risques d'atteintes à l'environnement,
- de leur permettre d'intégrer progressivement les bonnes pratiques environnementales,
- et de développer simultanément leur compétitivité.

« 1.2.3 Environnement » est une démarche initiée par l'ACFCI en 2006 qui permet aux entreprises d'aller pas à pas vers la certification ISO 14001<sup>1</sup> et/ou l'enregistrement EMAS.

« EnVol - Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement » est une nouvelle démarche complémentaire à 1.2.3 Environnement, particulièrement adaptée aux petites entreprises. Elle vise à permettre aux entreprises qui respectent le premier niveau d'engagement d'1.2.3 Environnement d'obtenir une marque « EnVol », sans devoir aller jusqu'à la certification ISO 14001 ou l'enregistrement EMAS.

L'accord signé le 25/08/2008 par l'ADEME, l'ACFCI et le Crédit Coopératif s'appuie sur la mise en commun de leurs réseaux et de leurs expertises afin d'accompagner les chefs d'entreprises dans leurs démarches environnementales :

- **Les CCI et l'ADEME** proposent, tant au niveau national que local, des accompagnements permettant aux PME de s'engager dans les démarches « 1.2.3 Environnement » et « EnVol » : appui technique du conseiller environnement de la CCI, mise à dispositions d'outils (Plan Environnement Entreprise, <sup>®</sup>Clic'ADEME Santé Sécurité Environnement, veille réglementaire, ...), soutien financier, organisation de réunions d'information et d'échanges (clubs environnement), mise en place de formations...
- **Le Crédit Coopératif** propose plusieurs produits et services pour accompagner les chefs d'entreprise dans leurs démarches environnementales. Dans le cadre du partenariat, le Crédit Coopératif propose à toute entreprise certifiée « 1.2.3 Environnement » ou détentrice de la marque « EnVol » les conditions préférentielles du prêt PRE *Vair* pour ses investissements environnementaux avec une réduction de 50% des frais de dossier, ainsi qu'une réduction de 30% sur les principaux frais de fonctionnement de compte.

---

<sup>1</sup> La norme internationale ISO 14001 prescrit les exigences relatives à un système de management environnemental (SME). Elle implique l'entreprise dans un engagement de réduction des nuisances, d'amélioration continue et fournit en annexe un guide pour son application. Elle introduit des exigences de communication interne et externe aux parties intéressées, de prévention des situations d'urgence et de capacité à réagir face à celles-ci.

### 1.2.3 Environnement

En 2006, AFNOR a publié un référentiel de management environnemental par étapes permettant aux entreprises de mettre en place progressivement les exigences de la norme ISO 14001. La démarche 1.2.3 Environnement propose aux entreprises trois niveaux de performance :

- niveau 1 : état des lieux préalable et SME léger basé sur les principaux enjeux de l'entreprise
- niveau 2 : analyse environnementale exhaustive et SME léger
- niveau 3 : SME formalisé selon la norme ISO 14001 avec la possibilité de compléter selon le règlement EMAS.

Aujourd'hui bien rodée, cette démarche progressive est de nature à rendre accessible au plus grand nombre la certification ISO 14001 en France. Ainsi, depuis son lancement, plus de 250 établissements ont déjà adhéré à ce dispositif et près de 200 d'entre eux ont, à ce jour, reçu une certification 1.2.3 Environnement ou ISO 14001.

#### EnVol - Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement

« EnVol - Engagement Volontaire de l'entreprise pour l'environnement » est une opération qui sera expérimentée auprès d'une centaine de PME dès octobre 2008 par l'ADEME, l'ACFCI, l'Assemblée permanente des chambres des métiers (APCM) et d'autres partenaires institutionnels. Cette démarche s'adressera tout particulièrement aux petites entreprises (tous secteurs confondus) qui auront engagé une première démarche environnementale et souhaiteront la faire reconnaître sans viser une certification ISO 14001.

La marque « EnVol » sera attribuée sur dossier aux PME candidates qui auront engagé une démarche conformément au 1<sup>er</sup> niveau du référentiel AFNOR développé pour 1.2.3 Environnement.

\*\*\*\*\*

#### A propos de l'ADEME

*L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. L'Agence met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.*  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

#### A propos de l'ACFCI

*Elle représente l'ensemble des Chambres de Commerce et d'Industrie locales et régionales. Elle assure au plan national les missions d'animation, de coordination et de représentation des C(R)CI. Elle anime et coordonne leurs actions d'information, de conseil, et de formation qu'elles réalisent auprès des entreprises industrielles, commerciales et de services, afin d'en favoriser un développement durable.*

#### A propos du Crédit Coopératif

*Le Crédit Coopératif, banque nationale multispécialiste, est le partenaire bancaire des entreprises, des organismes et services d'intérêt général et des associations, dans de multiples secteurs. Il occupe une place originale dans le paysage bancaire français. Banque coopérative, il est la propriété de ses clients. Ses sociétaires sont essentiellement des personnes morales. Fort d'un réseau national, il concilie les atouts d'un groupe à taille humaine et les ressources d'un grand groupe, le Groupe Banque Populaire, dont il est l'une des sociétés mères.*  
[www.credit-cooperatif.coop](http://www.credit-cooperatif.coop)

#### Contacts presse

ADEME H & B Communication : Marine Lefebvre & Nadège Chapelin - 01 58 18 32 43 - [m.lefebvre@hbcommunication.fr](mailto:m.lefebvre@hbcommunication.fr)

ACFCI : Bernard Giroux / Jan-Erik Starlander - 01 40 69 38 40 / 01 40 69 39 05 – [b.giroux@acfc.cci.fr](mailto:b.giroux@acfc.cci.fr) / [je.starlander@acfc.cci.fr](mailto:je.starlander@acfc.cci.fr)

Crédit Coopératif : Claude Sevaistre / Laure Capblancq - 01 47 24 89 71 / 01 47 24 80 64 -  
[claudesevaistre@credit-cooperatif.coop](mailto:claudesevaistre@credit-cooperatif.coop) / [laure.capblancq@credit-cooperatif.coop](mailto:laure.capblancq@credit-cooperatif.coop)